



Mise à disposition d'espaces de travail artistiques

Septembre - Octobre 2024

Présentation de La Générale

La Générale ?

La Générale est le collectif qui anime la Maison du projet de la Caserne Mellinet suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé par Nantes Métropole Aménagement en 2017.

Le collectif est organisé en 3 collèges :

- Le collège habitant : composé des nouveaux arrivants, riverains et futurs acteurs du quartier
- Le collège utilisateur : composé des associations utilisatrices du lieu et participant à la programmation événementielle
- Le collège résident : composé des résidents occupant les locaux de la maison du projet

Le lieu ?

La maison du projet permet de communiquer sur l'aménagement urbain de la caserne Mellinet et au-delà de créer un lieu de vie pour le quartier. C'est un lieu relais des initiatives sociales et culturelles, un lieu repère.

La volonté issue d'une concertation avec les habitants du quartier est de faire de la Générale un lieu de rencontre avec une programmation événementielle, la mise à disposition d'espaces de travail et de création, un programme culturel et le développement de services.

C'est aussi un lieu pour expérimenter et un espace de réflexion sur les communs.

Objet de la mise à disposition

Il s'agit d'offrir un espace d'expression afin d'accueillir des initiatives artistiques en cohérence avec les valeurs et les objectifs portés par l'association :

- Favoriser les démarches d'ouverture et de curiosité par la mise en place d'initiatives pluridisciplinaires, de faire vivre le quartier et d'aider à sa découverte autrement ;
- Favoriser la mixité et la solidarité dans un quartier en pleine mutation à travers des initiatives croisées en direction des habitant·e·s.

Les thématiques abordées, disciplines et formes d'expression et de création sont proposées librement par les candidat·e·s. À noter cependant qu'au vue de la configuration des espaces, certaines pratiques ne sont pas compatibles avec une cohabitation avec les résidents de l'association (pratiques sonores et bruyantes notamment).

Le temps de résidence pour un projet peut être compris entre 1 semaine et 2 mois.

Conditions d'accueil et engagements réciproques

Les candidat·e·s retenu·e·s auront accès à salle de Résidence de 40m2 au premier étage du bâtiment de La Générale pour travailler sur leur projet. La salle est équipée d'une table de travail, d'étagères et d'un canapé. L'espace est modulable en fonction des besoins.

Les artistes auront la possibilité d'accéder à la salle de réunion, iels disposeront également d'un accès libre à l'espace de la cuisine associative, ainsi qu'à l'ensemble du bâtiment et des extérieurs dans le respect de la Charte d'utilisation des lieux.

À noter que le premier étage est réservé aux espaces de travail, aucun public, sauf visite prévue n'est autorisée aux personnes extérieures hors cadre professionnel. De même, les pratiques bruyantes devront être limitées pour ne pas gêner les résidents occupant les bureaux voisins.

La Générale s'engage à assurer un accompagnement sur l'organisation et la communication des temps publics.

La mise à disposition de l'espace fera l'objet d'une convention entre la Générale et le candidat retenu, précisant les conditions d'accueil et les engagements réciproques des deux parties.

Sortie de résidence

À l'issue de la résidence, les candidat·e·s s'engagent à l'organisation d'un vernissage et/ou restitution et présentation du travail réalisé en invitant un large public.

Compte tenu de la programmation de plusieurs expositions entre les mois de septembre et décembre 2024, la Générale ne pourra pas accueillir de restitution sous la forme d'expositions permanentes dans les espaces habituellement dédiés.

Les propositions de restitution ponctuelle sans accrochage permanent seront donc à privilégier.

Dispositions financières

La salle de résidence est mise à disposition à titre gratuit.

Les frais de création, déplacement, restauration, hébergement, sont à la charge des artistes accueillis.

Un budget de 200€ est prévu pour la prise en charge par la Générale des frais liés à la sortie de résidence (matériel, accrochage, communication, buffet, etc.).

Candidature et modalités d'attribution

Sont attendus de la part des candidat·e·s :

- Une note d'intention synthétique décrivant le projet (un recto format A4), les moyens mobilisés et l'objet de la sortie de résidence
- Un planning avec la période et la durée de résidence envisagée
- Les références et/ou book des candidat·e·s
- Liens vers les sites, vidéos, photos, Facebook, Instagram, etc.

Les dossiers sont à remettre au format .pdf avant le 24 juillet 2024.

Les réponses seront adressées aux candidat·e·s avant le 31 juillet 2024.

La période de résidence débutera le 9 septembre 2024 et se terminera au maximum le 30 octobre 2024.

Le temps de résidence pour un projet peut être compris entre 1 semaine et 2 mois.

Renseignements, information et envoi des candidatures :

La Générale - Maison du projet de la Caserne Mellinet

31 Rue Gabrielle le Pan de Ligny, 44000 Nantes

lagenerale.casernemellinet@gmail.com / 07 49 89 54 65

Espace mis à disposition :

à l'étage de la générale

